



**SELARL AHRES**

**Huissiers de Justice Associés**

16, rue de la Grenouillère - 01000 BOURG EN BRESSE

Tel : 04.74.21.00.95 - Fax : 04.74.21.43.26

E-mail : huissiers-bourg@ahres.fr

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**  
**CATALOGUE**

**Vente du lundi 29 novembre 2021 à 14:30**

**Lieu : 347 Rte de Thoisy 01290 LAIZ**

Cette liste est susceptible de modifications jusqu'au moment de la vente.

Les numéros figurant dans la liste ne correspondent pas à des lots, mais à des références d'inventaires, ces matériels ne seront pas systématiquement détaillés.

N° Lot	Description
1	Filtration, jeux de plaquette, disques de freins, courroies, bougies, balais essuies glaces, divers Emplacement : 1- STOCK -
2	Alesoirs - Matériel renault - Raccords d huile poids lourds - Extracteur de caches de roulement - Compressiometre - Compressiometre - Appareil à diagnostics avec connectiques sagem - Appareil à régler vis platinees - Emplacement : -
3	Nettoyeur haute pression eau froide eau chaude MAXXI C167 Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
4	Banc de freinage Lucas bof 450 Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
5	Pont 4 colonnes FOG 3,7 T année 2006 Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
6	Distributeur d huile Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
7	Appareil à nettoyer les FAP Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
8	Servante d atelier avec outillage Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
9	Appareil de nettoyage des conduits d injecteurs diesel et puits de bougie de prechauffe - Repousse piston freins à disques arrieres - Testeur de fuites climatisation - Emplacement : -
10	Chèvre hydraulique Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
11	Chalumeau avec bouteille Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
12	Distributeur huile de boite Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
13	Semi auto safari MR 160 Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
14	Appareil de diagnostiques Renault ACTIA Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
15	Servante avec outillage Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -

Coordonnées Bancaires :

IBAN : FR68 4003 1000 0100 0039 3508 A81 - BIC : CDCG FR PP

N° Lot	Description
16	Équilibruse RAV G 120 Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
17	Démonte pneus Silver 111 en panne fuite d air plateau tournant Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
18	Vérin de fosse Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
19	Outillage divers Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
20	Regloscope phares Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
21	Enclume Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
22	2 établis avec etaux Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
23	Outillage divers Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
24	Déboulonneuse avec douilles, clés poids lourd Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
25	Compresseur portatif Rhino Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
26	Compresseur Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
27	Presse hydraulique Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
28	Appareil à climatisation werther Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
29	Cric rouleur Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
30	Vérin de fosse poids lourd Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
31	Outillage Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
32	Appareil de diagnostics renault Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
33	Appareil extraire et remplissage liquide refroidissement Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
34	Pont 2 colonnes FOG 2,5 T Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
35	Pont 2 colonnes FOG 2 T Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
36	Établi 2 étaux touret et avec outillage, deboulonneuse VL - Servante avec outillage - Emplacement : -
37	Appareil de diagnostics Facom Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
38	Enrouleurs air comprimé Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
39	Véhicule de Marque <b>CITROEN</b> , Modele JUMPER 2.5 D, Porte voitures, immatriculé <b>CF-211-JF</b> , de Genre CTTE, N° de Série VF7232G5215678052, Type 232G52, Puissance Administrative de 8 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 106063 kms, Année Modèle 1999, Sans Controle Technique, Avec certificat d'immatriculation, Véhicule Non Tournant, Emplacement : 5- VEHICULES -
40	Véhicule de Marque <b>RENAULT</b> , Modele CLIO 2, 1.4 16v, immatriculé <b>5727 WN 01</b> , de Genre VP, N° de Série VF1BBOLOF23708890, Puissance Administrative de 6 CV Fiscaux, Energie ES, ayant 175000 kms, Année Modèle 2000, Sans Controle Technique, Avec certificat d'immatriculation, Emplacement : 5- VEHICULES -

N° Lot	Description
--------	-------------

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Les objets de quelque nature qu'ils soient sont vendus sans aucune garantie autre que celle de la remise après adjudication. En conséquence, les adjudicataires n'auront aucune action soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le vendeur pour raison, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés, à moins que l'éviction ne provienne d'un fait à lui personnel, ou qu'il ne soit prouvé qu'il connaissait les vices cachés.

Les objets sont vendus sans garantie notamment d'état, de désignation, de dénomination, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans aucun recours possible contre qui que ce soit et pour quelque cause que ce soit, et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition publique préalable ayant permis aux acquéreurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente.

Ils sont à prendre dans l'état où ils se trouvent et tels qu'ils se poursuivent et comportent aux frais et risques des acquéreurs.

L'officier ministériel en charge de la vente, au nom du vendeur, établit les lots, les réunit, les divise de la manière qu'il juge convenable dans l'intérêt de la vente.

Dans le cadre de ventes volontaires, il se réserve au nom du vendeur la faculté de retirer de la vente les objets meubles et tous biens présentés en vente, qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance, et ce même après le commencement des enchères.

Pour les petits lots ou articles les tranches de prix d'enchères seront fixées et convenues au cas par cas, selon l'annonce verbale de l'officier ministériel.

Les adjudicataires sont tenus de déclarer leur identité complète justifiée par la production d'une pièce d'identité, dès l'adjudication prononcée.

En sus du montant de l'adjudication, ils paieront les impôts émoluments et droits au montant de 14,40% TTC.

Les objets sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires dès l'adjudication prononcée. Ils doivent en effectuer l'enlèvement immédiatement à leurs frais risques et périls et sous leur entière responsabilité, l'officier vendeur et les requérants ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être rendus responsables des dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient causés aux objets vendus, à l'occasion de l'enlèvement.

Dans le cas où un délai ou sursis à enlèvement serait accordé, cette stipulation n'étant qu'une faculté accordée aux acquéreurs, ne peut faire échec à l'application du présent article.

Pour la vente spécifiquement de véhicules, la remise de ceux-ci ne peut avoir lieu, qu'après paiement effectif par débit du chèque en cas de règlement sous cette forme. Le paiement en espèces est limité au montant de MILLE EUROS (article 1649 quater B du Code Général des Impôts) par article. Pour des raisons d'organisation matérielle l'enlèvement des véhicules ne pourra avoir lieu qu'à compter du mardi suivant la vente, sans frais supplémentaire de gardiennage.